Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 074-217402981-20250721-DEL25_DG_078-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.078

Séance du **VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 15 juillet 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

17 présents :
MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, PAILLASSON,

6 pouvoirs :
Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGERERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :
MM. ALPSTEG, ROGUET (excusé), RIBOURDOUILLE et RICHARD (excusé)

Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Avenant à intervenir pour tous les lots du marché de travaux attribués

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi avec l'ensemble des titulaires des lots du marché de travaux.

Considérant qu'une réception partielle du bâtiment doit avoir lieu conformément au planning OPC au plan de phasage. A la suite de la réception partielle, les locaux réceptionnés seront mis à disposition de la maîtrise d'ouvrage.

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver les avenants pour les lots suivants :

- Avenant n°5 du lot n°1 : « Terrassement / VRD » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS DECREMPS BTP ;
- Avenant n°2 du lot n°2 : « Espaces verts / Aménagements extérieurs » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise TERIDEAL / TARVEL ;
- Avenant n°3 du lot n°4 : « Fondations spéciales » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise CLIVIO TRAVAUX SPECIAUX ;
- Avenant n°5 du lot n°5 : « Gros œuvre » notifié le 08 décembre 2025 à l'entreprise BAREL ET PELLETIER ;
- Avenant n°3 du lot n°6 : « Charpente / Ossature bois » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise André Roux SAS, devenue SAS ROUX ;
- Avenant n°3 du lot n°7 : « Couverture zinc » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS GEORGES PLANTAZ ET FILS ;
- Avenant n°3 du lot n°8 : « Etanchéité » notifié le 05 décembre 2023 à l'entreprise AMP ETANCHEITE ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 074-217402981-20250721-DEL25_DG_078-DE

- Avenant n°4 du lot n°9 : « Menuiseries extérieures bois / Occultations » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS GENEVRIER MENUISERIE 74 ;
- Avenant n°4 du lot n°10 : « Serrurerie » notifié le 22 avril 2024 à l'entreprise SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS ;
- Avenant n°2 du lot n°11 : « Doublages / Cloisons / Plafonds / Peintures » notifié le 29 avril 2024 à l'entreprise CO-BERT ;
- Avenant n°1 du lot n°11B : « Faux-plafond » notifié le 4 janvier 2025 à l'entreprise MENUISERIE BATIMENT ROUX FRERES ;
- Avenant n°3 du lot n°12 : « Cloisons agroalimentaires » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS INDUSTISOL ;
- Avenant n°3 du lot n°13A : « Menuiseries intérieures bois / mobilier » notifié le 30 juillet 2024 à l'entreprise ETABLISSEMENT PIERRE GIRAUD ;
- Avenant n°1 du lot n°13B : « Escalier » notifié le 19 août 2024 à l'entreprise SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS ;
- Avenant n°2 du lot n°14 : « Chapes » notifié le 05 décembre 2023 à l'entreprise SARL TECHNI'CHAPE SAVOIE ;
- Avenant n°2 du lot n°15 : « Sols souples / Carrelages / Faïences » notifié le 28 novembre 2023 à l'entreprise SAS VISION CONSTRUCTION ;
- Avenant n°2 du lot n°16 : « Parquet bois » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS PARQUETSOL ;
- Avenant n°3 du lot n°17 : « Ascenseur » notifié le 28 novembre 2023 à l'entreprise KONE ;
- Avenant n°4 du lot n°18 : « Plomberie-Sanitaire / Chauffage / VMC » notifié le 30 novembre 2023 à l'entreprise SETO SAS ;
- Avenant n°4 du lot n°19 : « Electricité » notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS ;
- Avenant n°3 du lot n°20 : « Equipements de cuisine » notifié le 30 novembre 2023 à l'entreprise SAVOISIENNE EQUIPEMENT DE CUISINE.

Considérant que l'avenant n'a aucune incidence financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les avenants pour les lots n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 11B, 12, 13A, 13B, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du marché « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » (marché n°2308) opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les présents avenants et tout document nécessaire à leurs exécutions

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 juillet 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/07/2025

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.